



Assurance décennale

Par vanprincipessa59

Bonjour,

Je vais faire poser une nouvelle cuisine courant avril et afin que des nouvelles prises soient installées, j'ai fait venir plusieurs électriciens pour avoir des devis.

Tous m'ont dit que mon compteur actuel (celui que j'ai fait mettre à jour pour être aux normes, en 2018) n'était pas du tout aux normes :

- Pas de différentiel sur chaque ligne comme cela devrait être
- Mauvaises références de câbles (ex : câble de terre pour un neutre)
- Disjoncteurs pas aux bonnes normes (ex : 10 ampères au lieu de 20).
- Finitions pas terribles : des endroits où il n'y a pas de disjoncteur sont laissés « ouverts » et donc non conformes apparemment car on peut y passer les doigts.

Comme il a fallu être rapide pour tout remettre à jour, je ferai donc appel à un autre électricien (plus sérieux) qui interviendra à partir du 03/04/2023 (la semaine prochaine, donc).

L'autre électricien ayant mal fait son job et ayant une assurance décennale, est-ce qu'il est possible de faire des photos de l'état actuel + courrier AR à celui-ci afin d'avoir un dédommagement ou bien, de l'envoyer directement à son assurance ?

Que me conseillez-vous ?

Merci pour votre réponse,

Cdt,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous faites réaliser des travaux avant un constat incontestable des malfaçons, vous n'aurez rien.

Il faut donc faire réaliser un diagnostic électrique par un diagnostiqueur agréé, ou encore faire expertiser par le CONSUEL.

Dans les 2 cas, il faudra prouver que les malfaçons ne sont pas antérieures à l'intervention de 2018 afin de mettre en cause l'assurance de votre électricien de 2018.

Et attendez d'autres réponses car je doute que ces travaux d'électricité relèvent de la décennale...